



## Rapport moral 2017

1. Nos revenus de placement sont restés en 2017 très voisins de ceux de l'an dernier. En revanche, comme nous l'avions craint, les dons reçus dans le cadre du paiement de l'ISF ont marqué un net retrait : de 99 386 € à 62 700 €. Cette tendance se poursuivra probablement en 2018, du fait du remplacement de l'ISF par l'IFI.

Dans ces conditions, tout en réduisant notre résultat d'exploitation courant à un faible montant, nous avons dû réduire le volume global de nos contributions d'environ 10 % : 382 700 € contre 426 500 €.

Nous avons réparti cette somme sur 23 projets (comme l'an dernier), menés par 15 ONG (14 en 2016) dans 10 pays (9 en 2016). Nous avons dû réduire de 58 % à 50 % la part de nos 3 principales ONG, que nous suivons particulièrement depuis plusieurs années. De même, nous n'avons consacré à nos projets en France que 46 000 €, au lieu de 58 000 € en 2016. En revanche, la répartition de nos 23 projets entre nos 3 domaines d'activité est restée très stable.

Enfin, sur 13 ans, le volume global de nos contributions a légèrement dépassé 4 273 000 €, dont près de 3 187 000 € financés par nos recettes propres, tout en maintenant sur la durée la valeur de notre dotation en euros constants.

En 2018, nos recettes propres courantes pourraient légèrement augmenter mais il est à craindre que cette progression ne puisse compenser la probable diminution des dons reçus. Rappelons à ce sujet que nous ne procédons à aucune campagne d'appel public aux dons et que nous entendons maintenir cette politique dans les prochaines années. Nous continuerons donc, autant que possible, à limiter nos dépenses propres, mais devons sans doute accepter de réduire le volume global de nos contributions.

2. Notre conseil d'administration a poursuivi son profond renouvellement engagé en 2014, dans les conditions indiquées dans rapport moral de l'an dernier.

C'est ainsi qu'au collège des « personnes qualifiées » Sophie de Nadaillac, Giovanna Winckler et Philippe Mas ont rejoint Laurence Villeneuve et Henri des Déserts, dont les mandats étaient renouvelables, et l'ont donc été. Deux des trois membres du collège des « amis de la fondation » ont également été remplacés. Le mandat d'Yves Barbier de La Serre, nommé il y a 12 ans, ne pouvait être renouvelé. A sa place, comme prévu, le collège a coopté pour une durée de 4 ans une de ses filles, Ségolène Perruchio. Anne Taillandier a préféré se retirer pour des raisons personnelles et le collège des « amis de la fondation » a nommé son frère Mathieu de Sazilly, récemment rentré en France. Tous deux sont donc venus rejoindre Pauline de Witt, nommée en 2013, dont le mandat a été renouvelé.

Les mandats des quatre membres du collège des fondateurs ont, comme prévu, été renouvelés. Mais Guy Barbier de La Serre a indiqué au Conseil qu'il pensait de bonne gouvernance qu'il se retire fin 2017, à l'approche de ses 80 ans. Le collège des fondateurs l'a vivement remercié de son activité tout au long de ces 13 années et a décidé de le remplacer par sa fille Christine d'Alteroche, compte tenu de son expérience d'infirmière et de l'intérêt qu'elle a toujours porté à la fondation, particulièrement dans le domaine de la santé.

Notre conseil d'administration se trouve ainsi profondément renouvelé et rajeuni, gage de pérennité. Désormais, 5 des 7 représentants familiaux appartiennent à la génération des petits-enfants de Cécile Barbier de La Serre. Leur présence au Conseil leur assurera une bonne connaissance de nos activités, permettant le remplacement de notre président et de notre secrétaire générale d'ici la fin de de leur propre mandat.

3. En juin dernier, des circonstances imprévues nous ont amenés à mettre fin, en plein accord avec elle et à regret, à notre collaboration avec Caroline Bourgue. Le conseil l'a vivement remerciée de l'activité et de l'efficacité dont elle a fait preuve ces 5 dernières années au bénéfice de la Fondation, tant dans le domaine de son administration que dans l'ensemble des relations avec nos différents partenaires, en particulier les ONG.

Marie-Hélène Mudès-Vilgrain a bien voulu la remplacer, à compter du 15 septembre. Ses compétences en communication et ses liens avec de nombreuses autres fondations familiales nous apporteront beaucoup, et nous l'en remercions. Notre conseil lui a confié, avec le même titre de déléguée générale, les mêmes fonctions que Caroline, telles que nous les avons détaillées dans notre rapport moral de 2016.

4. En fin d'année, le ministère de l'Intérieur nous a annoncé que notre commissaire du gouvernement, Mme Wenner-Aubry, qui nous a accompagnés depuis la création de

la Fondation fin 2004, était amenée à prendre sa retraite. Il l'a remplacée par Mme Florence Racine. Le conseil a remercié Mme Wenner-Aubry de l'aide qu'elle nous a souvent apportée, en même temps qu'elle assurait sa mission de contrôle, et lui a souhaité d'heureuses années dans cette nouvelle étape de sa vie. Il sera, par ailleurs, très heureux d'accueillir dans les locaux de la rue du Bac Mme Racine, à l'occasion de sa réunion du 20 mars 2018.

5. Dans cette période de transition, tant en matière d'organisation que de gouvernance, nous n'avons pas l'intention de modifier les lignes directrices de nos contributions au bénéfice des enfants les plus défavorisés pour leurs besoins les plus élémentaires. C'est ainsi que nous ne souhaitons pas modifier sensiblement ni la liste des pays où nous intervenons, ni le nombre d'ONG aux projets desquelles nous participons (autour d'une quinzaine). Néanmoins, chaque année, pour une raison ou une autre, souvent pour respecter notre volonté de principe de ne financer un même projet que 3 à 4 ans, nous interrompons nos relations avec 2 ou 3 d'entre elles. C'est pourquoi nous en accueillons régulièrement quelques nouvelles, comme cette année Djantoli et Futur au Présent.

Depuis déjà un an, c'est désormais au nouveau « Comité projets » qu'il appartient de les proposer au Conseil. Constitué de membres de la « troisième génération » familiale, il tient 2 réunions par an et examine les demandes reçues au cours du premier trimestre. A cette fin, nous disposons désormais d'une procédure consultable sur le site Internet de la Fondation. Les demandes y sont nombreuses, peut-être trop car une part d'entre elles s'éloignent de notre objet. Cette démarche nous est aujourd'hui très utile, à l'usage nous verrons s'il y a lieu de l'alléger ou de la modifier. En tout état de cause, le nombre et la qualité des demandes nous confirme, s'il était nécessaire, l'importance croissante des besoins dans notre monde en constante évolution.